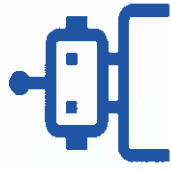


OCTROI DE MER : Présent et Avenir



Chiffres clefs et enjeux du dispositif actuel par type d'acteurs

CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX AU REGARD DES ACTEURS CONCERNÉS



ENTREPRISES

- 1- Production locale et évolution : des chiffres incertains
 - 2- Compétitivité : des part de marchés qui se maintiennent
 - 3- Un niveau d'emploi qui ne croît pas substantiellement mais qui se maintient
 - 4- Politique de différentiel et compensation des surcoûts : une pratique volontaire
- *Mais qui ne suffit pas à compenser les surcoûts*



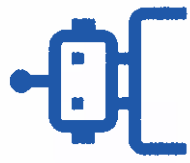
MENAGES / IMPORTATEURS

- 1- Politique de taxation à l'octroi de mer : une pratique stable et modérée
- *Mais des écarts de prix qui restent significatifs avec la France hexagonale*



COLLECTIVITES

- 1- Dépense fiscale : une contribution importante au maintien et au développement de la production locale
 - 2- Recette fiscale : une ressource majeure
- *Mais qui peine à compenser le déficit de la fiscalité directe*



1- PRODUCTION LOCALE ET ÉVOLUTION : Une analyse biaisée par des insuffisances statistiques

EVOLUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DECLAREE AUX DOUANES: PAR ANNEE

	2014	2015	2016	2017	2018	EVOL 2014/2018
VENTES INTERNES	322 233 429	382 693 290	353 706 966	299 079 315	361 784 162	12,3%
EXPORT	72 929 738	72 772 788	70 087 636	84 364 817	79 345 239	8,8%
TOTAL PRODUCTION PRODUITS DE LISTE	395 163 167	455 466 078	423 794 602	383 444 132	441 129 401	11,6%

NB : Ces chiffres tiennent compte des annexes à la Décision de 2014 pour les 5 années observées. On notera que l'application de ces annexes n'a toutefois effective dans le Tarif de la Guadeloupe qu'à partir 2016.

Les chiffres déclarés à l'administration des douanes sont :

- Extrêmement variables d'une année à l'autre pour un même produit,
- Souvent mal répertoriés en termes de nomenclature douanière.

Ils doivent donc être observés avec la plus grande prudence et sont probablement erronés étant données les évolutions erratiques et inexplicables des déclarations enregistrées par code douanier.

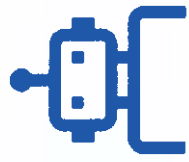
Sous réserve de la véracité des chiffres fournis, la production locale de produit de listes augmente de 11,6% entre 2014 et 2018.

EVOLUTION : PAR ANNEXE DE LA DECISION EUROPEENNE

ANNEXE DECISION UE DEC 214	DIFFERENTIEL AUTORISE	VENTES INTERNES 2014	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	EVOL 2014/2018
A	10%	24 319 956	23 761 063	21 446 578	20 796 222	24 582 619	1%
B	20%	251 294 672	310 448 824	298 427 597	248 559 559	300 439 079	20%
C	30%	46 618 801	48 483 403	33 832 791	29 723 534	36 762 464	-21%*

Sur la période observée, les ventes internes produits de liste, en particulier ceux relevant de la liste B, progressent sensiblement

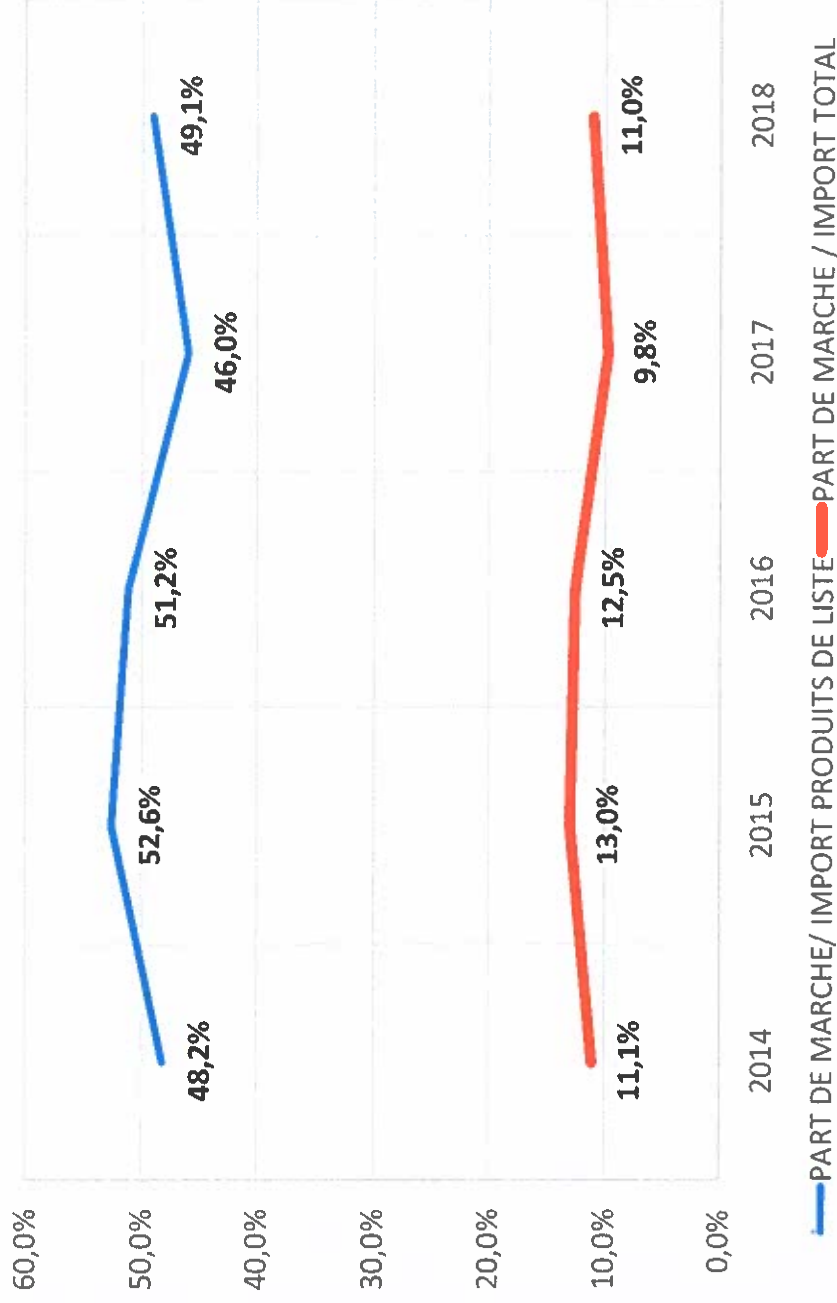
* La diminution des ventes internes des produits de liste C n'est qu'apparente. Elle est due à l'exclusion des produits relevant du RSA dans la Décision du 2014 (codes à 8 chiffres de la nomenclature). On ne peut exclure ces productions des statistiques de 2014 car elles étaient déclarées sous un code à 4 chiffres.



3- COMPETITIVE : Des parts de marchés fluctuantes mais qui se maintiennent

Des parts de marchés fluctuantes mais qui se maintiennent

Evolution des parts de marché des produits de liste

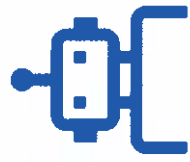


Sur les 5 années observées, la part de marché des produits de liste par rapport aux mêmes produits importés, s'élève en moyenne à 49,4%.

Elle ne représente que 11,5% rapportée au total des importations.



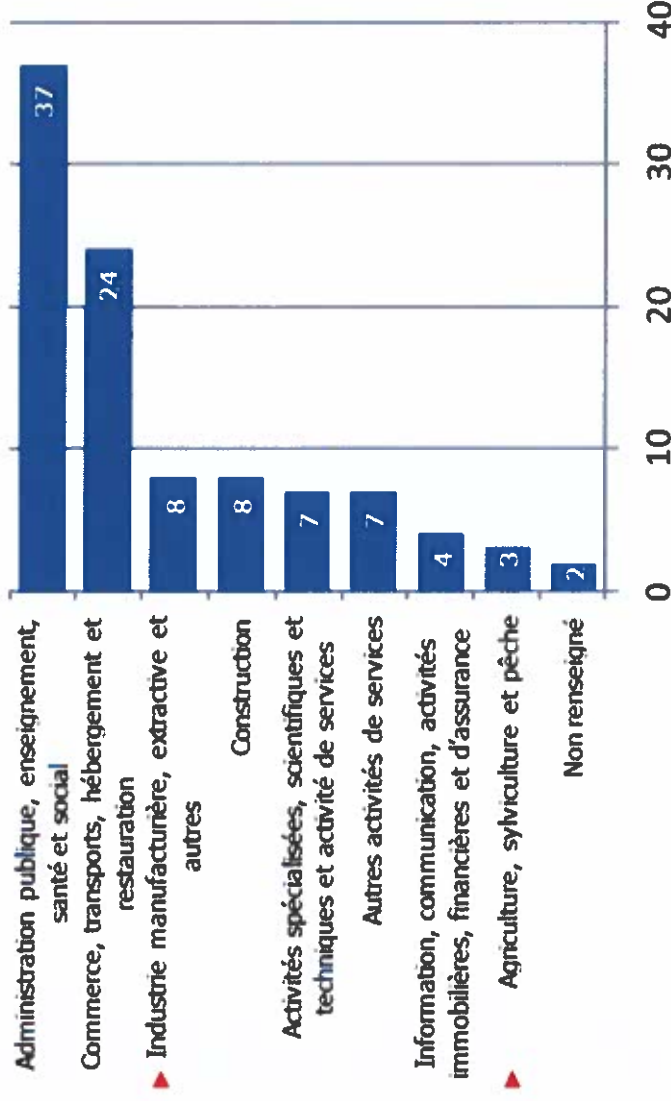
Le dispositif de différentiel permet à la production locale de résister face aux importations.



2- EMPLOI : un niveau qui ne croît pas substantiellement mais qui se maintient

L'emploi demeure structurellement marqué par la prédominance du secteur tertiaire administré

Répartition de l'emploi par secteur (%)



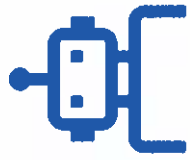
Source : Enquête emploi en continu 2018, Insee.

L'emploi salarié et non salarié en Guadeloupe est marqué par la prédominance du secteur tertiaire qui représente près de 80 % de l'emploi total.

La répartition des actifs occupés entre les deux secteurs concernés par l'octroi de mer est la suivante :

- En 2016 : 6 % dans l'industrie et 4 % dans l'agriculture.
- En 2017 : 6,5% dans l'industrie et 3,2% dans l'agriculture
- En 2018 : 8 % dans l'industrie et 3 % dans l'agriculture.

Les deux secteurs concernés par la politique de différentiel représentent 11% de l'emploi total régional. Cette part augmente sensiblement dans l'industrie (+ 2 points en 2018/2016), mais se dégrade dans l'agriculture (-1 point). Ces éléments corroborent les retours d'enquêtes conduites auprès des entreprises. Le dispositif permettant essentiellement de maintenir les emplois.



4- COMPENSATION DES SURCOÛTS : une pratique volontaire

➔ *Mais qui ne suffit pas à compenser les surcoûts*

POLITIQUE DE DIFFERENTIEL : Une pratique volontaire, mais modérée

	DIFFERENTIEL PRATIQUE	LIVRAISONS INTERNES 2014*	LIVRAISONS INTERNES 2015	LIVRAISONS INTERNES 2016
	0,00%	2 667 740		
	2,00%	10 457 830	9 634 763	7 907 833
	5,00%		350 068	162 305
	7,00%	26 593 342	2 532 782	3 689 086
	8,00%	8 881 849	524 075	5 654 249
	10,00%	778 060	2 368 389	3 904 342
		49 378 821	15 410 077	21 317 815
NNE PONDREE		5,8%	4,3%	5,9%
	5,00%		186 928	148 277
	7,00%	46 440 168		13 368
	10,00%	27 980 415	7 314 398	8 629 230
	13,00%	45 492 239	4 165 648	6 025 075
	15,00%	111 160 530	49 629 071	61 897 682
	18,00%		25 656 187	23 956 991
	20,00%	27 165 073		
		258 238 425	86 952 232	100 670 623
NNE PONDREE		13,2%	15,3%	15,1%
	10,00%	2 740 792		
	20,00%	12 316 442	204 118 595	191 762 177
	25,00%	34 534 129	65 131 530	31 293 975
	30,00%	18 188 905		
		67 780 268	269 250 125	223 056 152
NNE PONDREE		24,8%	21,2%	20,7%
général		375 397 514	375 022 346	345 173 353
NNE PONDREE		14,32%	18,96%	18,16%



De manière général, les écarts autorisés ne sont que faiblement valorisés en particulier pour les produit de la liste C (9,3 points en dessous des 30 autorisés).

* Chiffres 2014 biaisés par les changements de listes intervenus dans la Décision UE

DES SURCOUTS QUI NE CESSENT D'AUGMENTER

La Région Guadeloupe procède chaque année à l'actualisation des surcoûts subis par les entreprises locales, ce aux fins de s'assurer :

- De la **juste compensation des surcoûts** et, par-là, de l'efficacité du dispositif de différentiel,
- De l'évolution des chiffres d'affaires des entreprises, de leur développement en termes de valeur ajoutée et d'emploi.

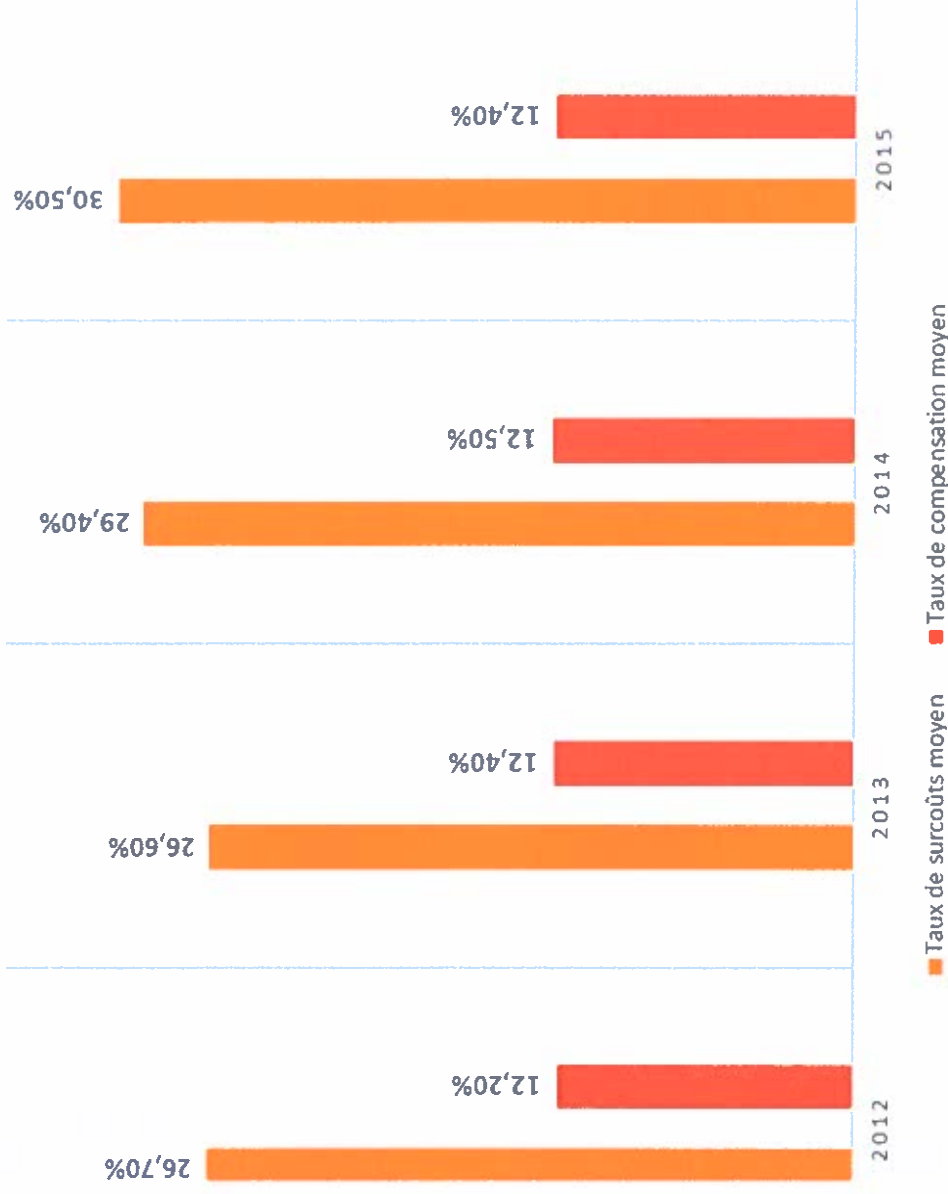
Cette actualisation s'effectue sur la base d'un panel d'entreprises représentatives du dispositif de différentiel. Ce panel évolue toutefois d'année en année intégrant plus largement les productions nouvelles et/ou les entreprises nouvellement redevables.

Les enquêtes conduites permettent d'établir que **le taux de surcoût moyen augmente d'année en année, passant de 26,7% en 2012 à 30,5% en 2015**. Ce phénomène tient à deux facteurs :

- Au fil des enquêtes, les entreprises se sont peu à peu appropriées la démarche et la méthode de calcul des surcoûts. Elles ont, en outre, une meilleure conscience et mesure mieux les surcoûts qu'elles subissent sur les différents postes,
- Le panel d'entreprises enquêtées s'est aussi élargi.

DES COMPENSATIONS INSUFFISANTES

TAUX MOYEN DE SURCÔÛT ET DE COMPENSATION PAR ANNÉE



De manière structurelle quatre postes de charges dominant.

Ils contribuent à plus de 88% au surcoût en 2015 :

- Achats d'intrants et d'emballage : 30,08% du surcoût,
- Transport de ces achats : 27,44%,
- Salaires et charges : 20,30%,
- Dotation aux amortissements : 9,02%.

Le taux de compensation moyen s'élève ainsi à 12,49 du chiffre d'affaires. L'aide au fret ne représentant qu'une part marginale de cette compensation, soit 8 en 2015.



Les écarts sont particulièrement marqués entre surcoûts et compensations. Les différentiels pratiqués ne permettent d'compenser que 40,6% des surcoûts en 2015



POLITIQUE DE TAXATION DES IMPORTATIONS : Une pratique modérée

➔ **Mais des écarts de prix qui restent significatifs avec la France hexagonale**

POLITIQUE DE TAXATION : APPLICATION DU TARIF AUX VALEURS IMPORTEES (produits de liste)

/ALEUR DES PRODUITS IMPORTÉS PAR NIVEAU DE TAXATION

TAXATION OME+OMER	IMPORT 2014	IMPORT 2015	IMPORT 2016
2,5%	7 079 616	5 145 781	6 366 405
4,5%	17 155 364	19 262 996	17 288 106
7,5%	5 204 823	5 030 391	5 115 237
9,5%	61 432 004	61 016 446	56 496 604
12,5%	84 549 171	87 831 775	85 181 011
17,5%	52 889 225	49 118 899	48 952 246
21%	368 614	279 141	330 522
22,5%	87 540 296	85 196 487	93 680 137
27,5%	20 478 770	21 985 930	21 793 852
TOTAL	336 697 883	334 867 846	335 204 120
MOYENNE PONDEREE	15,6%	15,5%	15,8%

Trois taux dominant à l'importation : 9,5% 12,5 % et 22,5%

Du point de vue sectoriel, ce sont les produits agro-alimentaires qui sont globalement les plus taxés : 18,8% en 2016 en moyenne pondérée.

Ce constat s'inscrit en cohérence avec la structure de la production régionale fortement dominée par les industries agro-alimentaires qui subit une forte concurrence d'importations à bas prix en particulier sur les produits de première gamme de prix.

UNE POLITIQUE DE TAXATION MODEREE

TABLEAU 1. ÉVOLUTION DU TARIFF AUX VALEURS IMPORTÉES (tous produits)

Taux de taxation OME (OME + OMER)	IMPORT 2014	IMPORT 2015
0,0	847 999	908 811
1,0	2 342 006	2 049 900
1,5	20 373	1 555
2,5	35 568 054	34 966 277
4,5	65 777 941	60 790 821
7,5	80 222 330	78 516 629
9,5	1 947 627 429	1 959 088 598
12,5	244 196 883	243 921 041
17,5	126 559 054	129 726 553
22,5	17 888 210	18 595 745
27,5	37 754 549	50 033 878
32,5	4 210 074	3 549 458
52,5	1 486 509	1 476 147
Total	2 564 501 411	2 583 625 413
Taux moyen pondéré	10,3	10,4

Les taux dominent à l'importation : 9,5% 12,5 % 17,5%
 Du point de vue sectoriel, ce sont les produits agro-alimentaires qui sont globalement les plus taxés (entre 12,8% et 12,9% en moyenne pondérée).

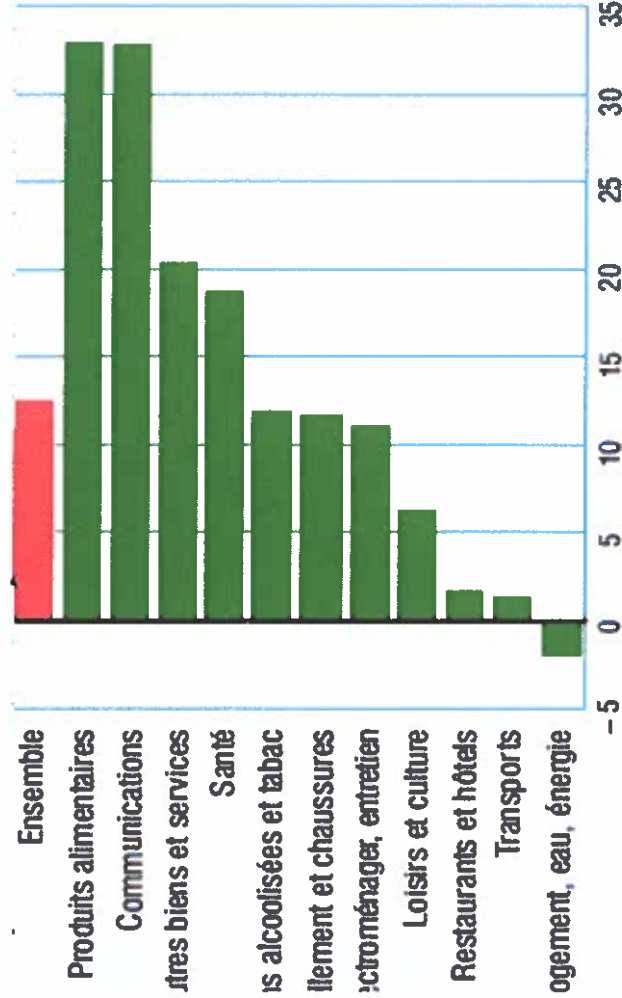


Le taux de taxation moyen pondéré des importations s'élève à 10,4%. On notera qu'en y ajoutant la TVA régionale de 8,5%, la taxation totale (18,9%) est légèrement inférieure à celle du niveau national (si l'on se réfère au taux dit «normal» de 20%)

MAIS DES PRIX QUI RESTENT SIGNIFICATIVEMENT PLUS ELEVES QU'EN FRANCE HEXAGONALE

Selon la dernière étude de comparaison réalisée par l'INSEE en 2015, le niveau général des prix est 12,5 % plus élevé en Guadeloupe que dans l'hexagone, creusant ainsi l'écart de 4,2 points par rapport à 2010.

Ecart de prix de prix grandes fonctions entre la Guadeloupe et la France hexagonale (Écarts de Fisher en % 2015)



Écarts de prix entre les Antilles-Guyane et l'hexagone en 2010 et 2015 (en %)

	2010	2015
Martinique	9,7	12,3
Guadeloupe	8,3	12,5
Guyane	13,0	11,6

La différence de prix est particulièrement importante pour l'alimentation, l'un des premiers postes de consommation des Guadeloupéens. Les prix de l'alimentaire sont ainsi supérieurs de 32,9 %.

En 2015, si l'on considère le panier alimentaire guadeloupéen, les prix seraient plus faibles de 19,6 % en France hexagonale. À l'inverse, un ménage métropolitain souhaitant maintenir ses habitudes alimentaires en Guadeloupe augmenterait ses dépenses de 41,9%.



2- DEPENSE FISCALE : Une contribution importante au maintien et au développement de la production locale

S EXONERATIONS ET LA DEPENSE FISCALE

PENSE FISCALE TOTALE = TOTAL DES EXONÉRATIONS PAR ANNÉE (ESTIMATION ACTION PUBLIQUE CONSEIL)

Années	Exonérations sur livraisons	Exonérations sur importations	Dont Exonération sur biens d'équipement et matières premières DES ENTREPRISES	Total DE LA DEPENSE FISCALE
2007	ND	15 461 241 €	14 005 813 €	ND
2008	67 289 981 €	16 641 097 €	15 285 810 €	83 931 078 €
2009	42 255 628 €	14 166 502 €	13 132 779 €	56 422 130 €
2010	41 555 425 €	28 279 043 €	26 248 443 €	69 834 468 €
2011	44 593 101 €	17 284 761 €	8 562 206 €	61 877 862 €
2012	44 189 167 €	16 837 997 €	ND	61 027 164 €
2013	64 384 533 €	ND	ND	ND
2014	46 952 513 € Source douane : 53 710 594 €	22 483 978 €	21 319 616 €	69 436 491 € Source douane : 76 194 572 €
2015	66 236 966 € Source douane : 49 291 252 €	15 772 960 €	ND	82 009 926 € Source douane : 65 064 212 €

La dépense fiscale totale consentie par la Guadeloupe, en soutien à son économie productive et aux secteurs clés (santé, tourisme, missions régaliennes de l'Etat) s'élève à 75,7 millions d'€ en moyenne annuelle en 2014 et 2015. Sur une période plus longue, le montant annuel moyen représente plus de 69,2 millions d'€ par année. L'effort fiscal bénéficie principalement aux entreprises, tant pour ce qui concerne leur chiffre d'affaires (exonération d'OMI) que leurs importations de biens d'équipements et de matières premières (exonération d'OME).



2- RECETTE FISCALE : Une ressource majeure pour le budget des collectivités

→ Mais qui peine à compenser le déficit de la fiscalité directe

RECETTE D'OCTROI DE MER

TTES D'OCTROI DE MER EN 2014 ET 2015

OM externe NET	OM interne NET	FAP (déjà déduits)	Remboursements OM (Déjà déduits)	OM reversé à MTQ par GP (Déjà déduit)	OM NET reversé par MTQ à GP	FAP / OM reversé par MTQ à GP	Produit net de l'Octroi de Me
179 155 711	1 192 593	4 662 097	0	1 500 000	1 473 348	0	181 821 652
180 033 862	1 206 795	4 679 944	1 282 440	3 229 862	1 277 140	0	182 517 797
0,5%	1,2%	0,4%	100%	115,3%	-13,3%	0%	0,4%

TTES D'OCTROI DE MER REGIONAL EN 2014 ET 2015

OMRE brut taux réduit	OMRE brut taux normal	OMRI	OMR remboursé (Déjà déduit)	OMRI reversé à la MTQ par GP (Déjà déduit)	OMRI reversé par la MTQ à GP	Produit net de l'OM.R
23	65 306 030	6 997 543	0	450 000	327 075	72 630 671
24	63 740 563	7 302 338	233 988	941 196	248 449	71 291 374
4,3%	-2,4%	4,4%	100%	109,2%	-24,0%	-1,8%

La recette nette d'octroi de mer (OM et OMR) collectée s'élève :

- Pour 2014 à : 254 452 323 €,
- Pour 2015 à : 253 809 171 €.

Comme pour les années précédentes, l'octroi de mer constitue la plus importante de la recette fiscale totale, au sein duquel l'octroi de mer externe prédomine largement (71% environ sur les 2 dernières années observées).



La recette est structurellement incertaine car totalement corrélées au dynamisme de l'économie régionale

UNE CONTRIBUTION FONDAMENTALE MAIS A LA FOIS INCERTAINE ET INSUFFISANTE

Part de la taxe "octroi de mer" dans les recettes fiscales en 2017



	Communes	Départements	Régions	CTU
Guadeloupe	42,5 %	-	40,7 %	
Martinique	47,2 %	-		11,6 %
Guyane	43,8 %	-		15,5 %
La Réunion	36,2 %	-	24,6 %	
Mayotte	61,8 %	26,0 %	-	-

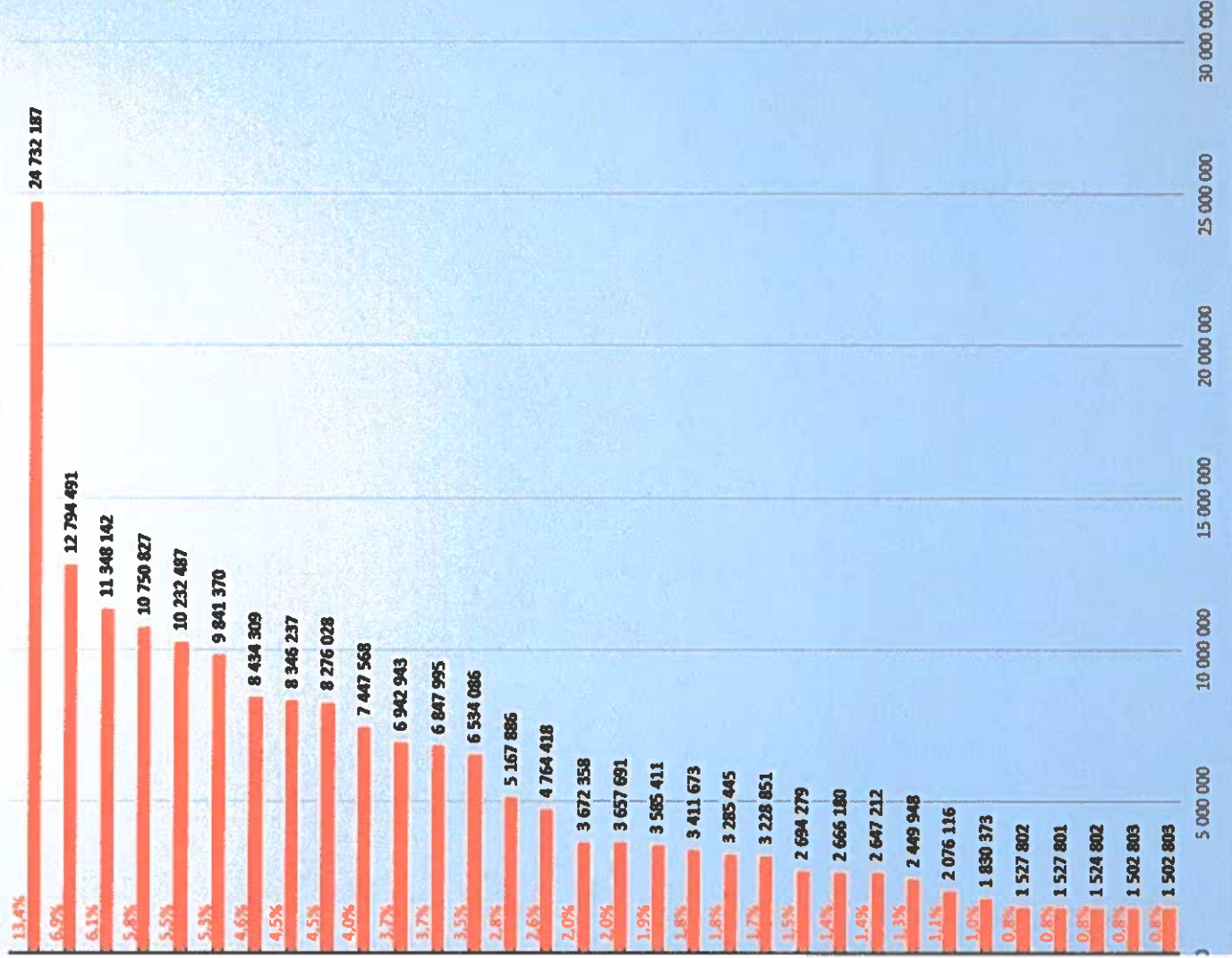
Sources : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL.

Dans son rapport datant de 2017, la Cour des comptes fait état d'un effet de ciseaux entre :

- **La forte croissance des charges de fonctionnement** essentiellement due à **l'importance des charges de personnel** (60,4 % pour les communes de Guadeloupe, contre 53,4 % pour la France hexagonale hors Paris),
- La croissance plus modérée mais plus instable des ressources de fonctionnement, dans lequel **le poids de la fiscalité indirecte prédomine** (42,5% pour l'octroi de mer en Guadeloupe).
- **Des produits des impôts directs locaux moins importants** : inférieurs de 20 % à 30 % à ceux des communes de métropole.

Cet effet ciseaux induit **une dégradation des résultats** des sections de fonctionnement des communes et une très insuffisante capacité d'autofinancement pour faire face aux dépenses;

Répartition de la DGG entre les communes de Guadeloupe en 2015



% en orange = part de la DGG total

REPARTITION LA RECETTE D'OCTROI DE MER (DOTATIO GLOBALE GARANTIE)

Le montant total de la DGG réparti entre les communes 2015 s'élève à est de 185 252 522 €. On rappellera qu'il s'élevait en moyenne annuelle à 146 787 849 € sur la période 2004 à 2012.

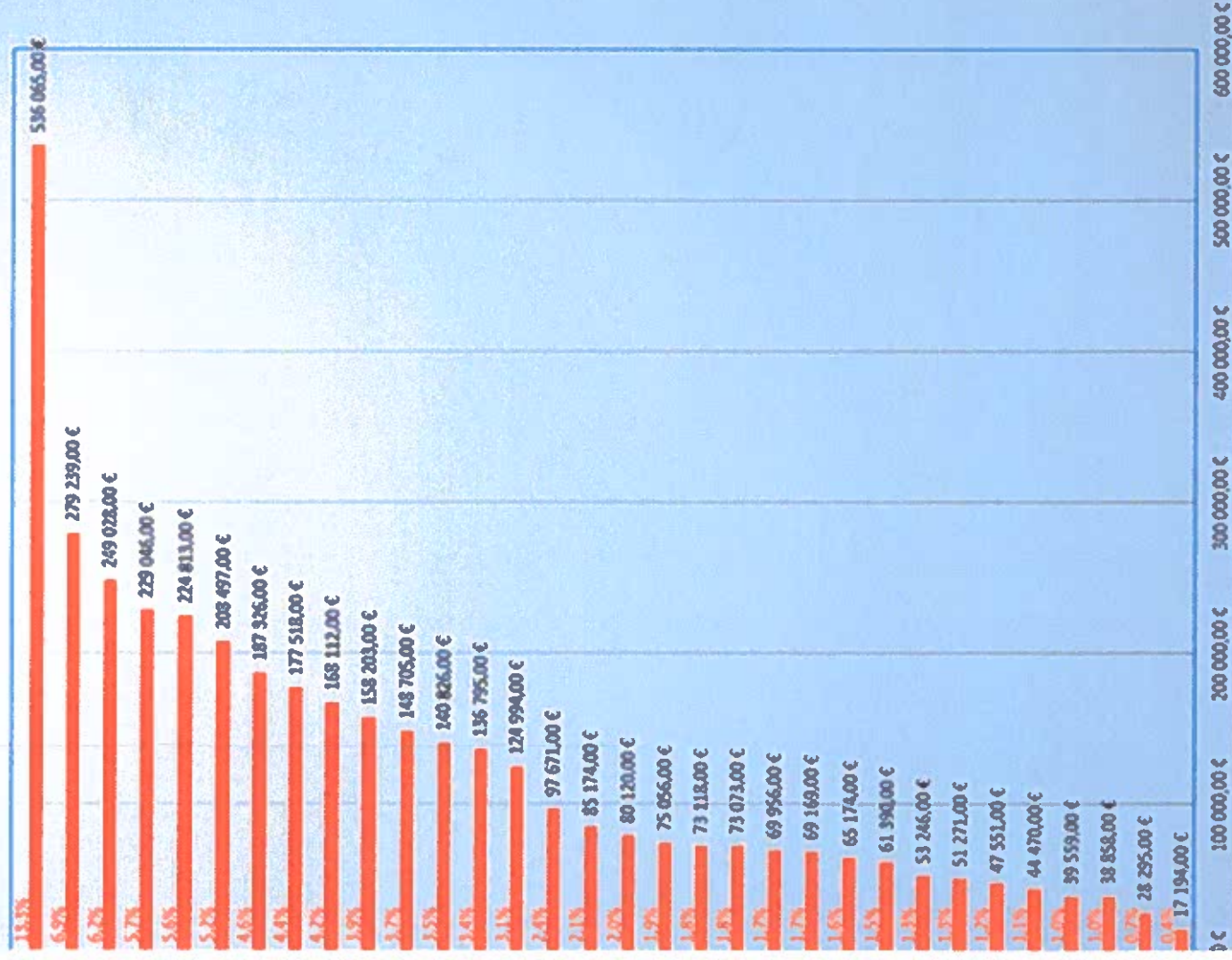
La clé de répartition principale privilégiant le nombre d'habitants, la commune des Abymes est logiquement la première bénéficiaire en montant avec 24,7 M d'€ en 2015 soit près de 13,5% de la DGG répartie

A contrario, du fait de leur faible nombre d'habitant, certaines communes ne bénéficient chacune que de 0,8% de la DGG totale :

- Désirade
- Saint-Louis
- Terre de Haut
- Vieux-Fort
- Terre de Bas

Ce constat est similaire à celui fait pour la période 2004 2012.

Montant et part du FRDE affectée par commune en 2015



% en orange = part du FRDE

REPARTITION DE LA RECETTE D'OCTROI DE MER (FRDE)

En 2015 :

- Plus de 1 M d'€ du FRDE a bénéficié à la collectivité régionale,
- Quelque 4 M d'€ de FRDE ont été répartis entre les communes de Guadeloupe. Entre 2004 et 2012, le montant annuel moyen total du FRDE réparti entre les communes était de 11 314 939 €.

Selon la clé de répartition du FRDE en Guadeloupe, 10 % de la part communale du Fonds (80%) est exclusivement consacrée aux îles du Sud : Grand-Bourg, Saint-Louis, Capesterre-de-Marie-Galante, La Désirade, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, soit 404 000 € en 2015.

Le reste de la part communale est répartie entre les communes au prorata de leur population . Ainsi, les 8 communes les plus peuplées (plus de 20 000 habitants) Sainte-Rose, Moule, Petit-Bourg, Sainte-Anne, Gosier, Baie-Mahault, Abymes bénéficient de près de 47% du Fonds reversé au communes en 2015.

NB : Seules les données relatives à l'année 2015 nous ont été transmises
Nos analyses se limitent donc à cette année

L'avenir du différentiel dans le contexte de renégociation du dispositif à fin 2020

Continuité ou rupture?

CONTINUITE DANS UN CADRE OPTIMISE

Scénario a priori retenu

AVANTAGES / INCONVENIENTS

AVANTAGES

Pour l'ensemble des acteurs

- Éviter des bouleversements non maîtrisés et de nature à déstabiliser l'économie régionale

Pour les entreprises

- Continuité du dispositif de compensation des surcoûts
- Assurer une meilleure appréhension de l'avenir dans un climat de confiance indispensable à l'investissement des entreprises

Pour les collectivités

- De pérenniser le budget des collectivités et, en particulier, celui des communes
- Maintenir une forme d'autonomie fiscale régionale

INCONVENIENTS / RISQUES

Pour les entreprises

- Persistance des problèmes de transparence :
 - Maintien des modalités aujourd'hui partielles de remboursement et de déduction
 - Impossibilité de mettre en place une facturation faisant apparaître l'octroi de mer
- Maintien de **distorsions d'assiette de taxation** : Différence entre l'assiette de l'octroi de mer externe (basée sur la valeur coût et fret) et celle de l'octroi de mer interne (basée sur le prix de vente) qui tend à minimiser l'effet du différentiel

Pour les ménages / importateurs

- Persistance des incompréhensions, voire des soupçons, pesant sur la formation des prix et l'idée répandue d'une pratique de « surmarge » par les importateurs-distributeurs

CONDITIONS D'OPTIMISATION (Pistes)

Revenir au seuil de redevabilité de 550 000 € ; son abaissement à 300 000 € ayant fortement impacté les petites activités déjà fragiles

Assouplir le dispositif d'exonération, en autorisant la Région à établir **un différentiel temporaire** afin de prendre en compte l'apparition de nouvelles productions

Améliorer la collecte statistique pour mieux appréhender la production locale

Adopter un niveau de nomenclature plus adapté dans l'identification des produits de liste ; niveau qui tend à toujours plus de précision au fil des Décisions européennes. Ainsi dans la Décision de 2014. Sauf exception, les listes européennes devraient adopter le niveau SH4 de la nomenclature douanière, à charge à la Région d'adapter les taux au sein d'une même famille de produits en fonction de la production déclarée

Assurer une répartition optimisée de la recette entre les communes de Guadeloupe en modifiant la clé de répartition de cette recette et en introduisant plus d'équité

Négocier une pérennisation du dispositif de différentiel. Ce dernier point a été soulevé à plusieurs reprises par les collectivités dominiennes, dont la Région Guadeloupe, lors des négociations de 2013-2014. L'argument porte sur le fait que seul un dispositif (le différentiel) permanent peut répondre aux « handicaps » structurels et permanents tels que reconnus dans l'article 349 du Traité de l'Union.

RUPTURE MAIS DANS QUEL CADRE JURIDIQUE?

Scénario évoqué, mais non décliné à ce jour

ENJEUX

La séquence qui s'ouvre recouvre **des enjeux plus importants au regard de la fragilité du dispositif.**

En effet :

- L'Union européenne continue de considérer de dispositif de différentiel comme dérogatoire et limité dans le temps
- Certains acteurs ont attaqué le dispositif (différentiel et exonérations) devant le Conseil constitutionnel par le biais de deux Questions Prioritaires de Constitutionnalité
- Même si ces demandes ont été déboutées, cela n'augure pas que de nouvelles initiatives soient engagées
- Les événements qu'a connus l'automne dernier l'Île de la Réunion indiquent que l'octroi de mer continue d'alimenter les fantasmes autour de la vie chère dont il est rendu largement responsable
- Plus récemment, les auditions organisées par la commission nationale d'évaluation des politiques de l'état outre-mer (CNEPEOM) ont laissé entrevoir des défiances envers le dispositif

Cette situation implique-t-elle d'engager une réflexion plus large autour de scénarii alternatifs ?

LES SCÉNARIOS ENVISAGÉS (Pistes)

Placement de l'octroi de mer par une taxe nationale élargie à l'ensemble des activités

AVANTAGES

• Part de compétence fiscale de l'Etat à la Région
• Article de l'article 74 de la Constitution

RISQUES

• Perte de toute opacité et fluidifier le système :
• Réapparaitre le montant de la taxe sur les
• Partes à tous les stades de distribution
• Minimiser les possibilités de déduction et de
• Remboursement
• Évaluer l'assiette de l'octroi de mer :
• Gérer l'assiette de la taxe sur les produits
• Portés sur celle applicable aux livraisons locales
• Régler l'assiette aux services et mieux répartir
• Effort fiscal

AVANTAGES / RISQUES

• Act certain sur le prix des services et la
• Pépétivité de certains secteurs comme celui du
• Tourisme
• Une de sous-compensation de certains biens
• Produits localement

Disparition de l'octroi de mer et intégration à la TVA nationale

AVANTAGES

- Idem
- + Annulation de l'effet multiplicateur de l'OM et de la TVA

RISQUES

- Idem
- +
- Perte de l'autonomie fiscale de la Guadeloupe
- Remontée des recettes au niveau national sans garantie de restitution
- Risque sur le budget des collectivités
- Incertitude sur le maintien du dispositif de différentiel



Tout scénario de rupture nécessiterait de conduire une étude d'impact préalable